

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1859>



Nouvelles annonces sur la réouverture des écoles et des établissements : pour SUD éducation c'est toujours non !



- EDUCATION EN LUTTE !
Date de mise en ligne : mardi 21 avril 2020

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

COURRIER UNITAIRE AU SUJET DE L'ANNONCE DE LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS LE 11 MAI

SUD éducation - CGT - FSU - Sgen - Unsa - Snalc - Faen - FCPE - UNL - MNL - FIDL_

<https://www.sudeducation.org/Courrier-unitaire-au-sujet-de-l-annonce-de-la-reouverture-des-ecoles-et.html>

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Ce 21 avril, le ministre Blanquer est venu défendre devant la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. La décision du gouvernement de réouvrir les écoles et les établissements à partir du 11 mai.

Blanquer a annoncé qu'il y aurait une pré-rentrée le 11 mai pour les personnels, suivie dans la semaine d'une rentrée pour les élèves de grande section, de CP, de CM2, ainsi que les CE1 en Rep+, et dans les écoles rurales à faible effectif.

Dès le 18 mai, le ministre annonce la rentrée des élèves de classe de sixième, troisième, première et terminale en série générale et technologique, ainsi que les élèves de lycée professionnel dans les filières industrielles.

Dès le 25 mai, Blanquer envisage une reprise pour tous les élèves, c'est-à-dire pour 12 393 400 élèves soit 18,5 % de la population française.

Il se contente une nouvelle fois de renvoyer aux hiérarchies locales la mise en oeuvre de ces annonces.

Le ministre n'apporte aucune garantie en matière de sécurité et de prise en charge des élèves : l'annonce des cours en demi-effectif indique qu'à l'échelle de certaines écoles, dans les collèges ou dans les lycées, plusieurs centaines d'élèves et de personnels pourraient se côtoyer sans respect des distances recommandées.

Le ministre n'apporte aucune information sur le matériel (masques, savon, gel hydroalcoolique) à disposition des personnels et des élèves ni rien non plus sur les tests. Il est manifeste que ces matériels ne seront pas disponibles en quantités suffisantes pour cette période. Il est incapable de donner des règles claires concernant le transport scolaire, l'internat, les élèves en situation de handicap, l'exiguïté des locaux, et la restauration scolaire.

Le ministre n'apporte aucune précision sur la charge de travail des personnels enseignants, en annonçant que le travail à distance sera conjugué au travail dans les établissements scolaires.

Une nouvelle fois, le ministre a révélé l'amateurisme du gouvernement. Il est totalement irresponsable de faire prendre de tels risques aux enseignant-e-s, élèves, leurs parents et leurs proches qui ne peuvent conduire qu'à une deuxième vague de contamination massive. La réouverture précipitée des écoles n'a pour objet que de servir les profits des capitalistes en renvoyant leurs parents au travail : le gouvernement portera l'entière responsabilité de la mise en danger des personnels et des familles.

Pour SUD éducation, l'urgence est d'abord sanitaire : le gouvernement et le ministre n'apportent toujours aucune garantie pour la santé et la sécurité des personnels. À défaut des garanties indispensables, SUD éducation appellera les personnels à ne pas se rendre dans leur école ou établissement le 11 mai dans le cadre de leur droit de retrait ou de leur droit de grève.

Réouverture des écoles le 11 mai : SUD Education réclame toutes les garanties nécessaires !

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Lundi 13 avril à 20:00, le président Macron a fait un certain nombre d'annonces concernant la poursuite du confinement, et ses suites qui seraient précisées d'ici fin avril. Concernant l'éducation, la principale annonce réside dans la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires tandis que l'enseignement supérieur resterait fermé jusqu'à la rentrée de septembre. Faire reprendre les élèves et non les étudiant-e-s, cela montre bien que la priorité est de faire prendre en charge les enfants des salarié-e-s, et non une question pédagogique.

La fédération SUD éducation se montrera particulièrement vigilante quant aux modalités de cette reprise afin qu'elle ne comporte aucun risque : aucune autre considération que la santé des élèves et des personnels ne doit entrer en compte et surtout pas l'intérêt des entreprises dont les salarié-e-s seraient bloqué e s à domicile par la garde d'enfants.

Dans ces conditions, une éventuelle réouverture des écoles et établissements ne doit se faire qu'à certaines conditions indispensables :

- **dépistages systématiques et réguliers des personnels et des élèves** (et non uniquement des cas symptomatiques) ;
- **un plan de suivi sanitaire rapproché des personnels et des élèves**, et à court terme la constitution d'une médecine de prévention en mesure d'assurer une partie de ces missions ;
- **mise à disposition du matériel de protection nécessaire pour tous les personnels et les élèves** (masques, gels hydro-alcooliques) et désinfection régulière des locaux ;
- **octroi de moyens supplémentaires** dès la réouverture des classes pour permettre une baisse des effectifs à même de garantir la distanciation sociale dans les salles de classe.

Les personnels seront légitimement en situation de se poser la question de leur sécurité ainsi que de celle des élèves, et le droit de retrait pourra s'imposer comme un mode d'action incontournable. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de la mise en oeuvre sur le terrain de la réouverture des classes, SUD éducation pourra appeler les personnels à utiliser leur droit de retrait et les soutenir dans cette démarche.

Le gouvernement portera la responsabilité des conséquences sanitaires de décisions qui seraient guidées d'abord par des motifs liés à la relance de l'économie au détriment de la santé et de la vie des personnels et des familles/entourage des élèves ainsi que les risques pour l'ensemble de la société.

Communiqué Solidaires Fonction Publique

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Plus d'un mois après le début du confinement dont le prolongement d'autant est annoncé de trop nombreuses missions non essentielles sont exercées et les plans de continuité d'activité devraient être limités à ce qui est strictement essentiel. Malgré les demandes incessantes des organisations syndicales, les agent-es publics qui assurent leurs missions en présentiel, au premier chef les personnels de santé, n'ont encore que bien peu souvent le matériel nécessaire à assurer leur protection : masque, gel hydroalcoolique, blouses... Cette situation demeure inadmissible.

Lors de son allocution du 13 avril, le Président de la République a indiqué que d'ici 3 semaines, nous aurons multiplié par 5 la production de masques pour les personnels soignants sous-entendant que nous sommes encore

loin de pouvoir fournir à chacun-e le stock de masques indispensables à une protection minimale dans la période épidémique. Quel décalage face à l'enjeu. À ce jour donc, la santé des agent-es publics est encore mise en danger. Le début du déconfinement est prévu à partir du 11 mai dans des conditions encore bien floues qui ne laissent apparaître que la volonté de satisfaire le patronat et une reprise de l'économie.

Solidaires Fonction Publique exige que pour chaque réouverture de service, administration, collectivité, ministère, tou-tes les agent-es publics bénéficient de toutes les protections nécessaires : masques, gel, savon et point d'eau, surblouses si nécessaire, plexiglas et tout autre moyen indispensable.

Les gestes barrières ne suffisent en aucun cas et ne pourront protéger les agent-es. Le respect des mesures de distanciation sociale est également une nécessité et tous les aménagements doivent d'ores et déjà être organisés.

Tou-tes les agent-es doivent par ailleurs pouvoir bénéficier de tests de dépistage systématiques et réguliers ainsi que des contacts avec leurs médecins de prévention aussi souvent que nécessaires.

Solidaires exige que toutes les mesures de protection soient également bien prévues pour tou-tes les agent-es en contact avec le public qu'il soit adulte ou enfant.

Aucune administration ne doit ouvrir sans que l'ensemble de ces conditions ne soient réunies. Chaque fois que les conditions de sécurité ne le seront pas, Solidaires engagera les agent-es à exercer leur droit de retrait. Toute menace de sanction est inadmissible. Solidaires exige qu'il n'y ait aucune entrave à l'exercice des mandats syndicaux notamment envers les lanceurs d'alerte.

Solidaires n'acceptera en aucun cas qu'une catastrophe sanitaire encore plus grande que celle que nous connaissons déjà ne soit engendrée du fait notamment de l'insuffisance de matériel et du manque d'anticipation.

Les agent-es ne doivent en aucun cas être mis en danger. Il en va de la responsabilité des employeurs publics. L'État employeur doit par ailleurs être exemplaire.

Solidaires FP portera toutes ces revendications lors de la conférence téléphonique du 14 avril avec Olivier Dussopt.